

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

IUSO : vers davantage de professionnalisation

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

EN sa 3e session, le Conseil d'administration de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO) Sophie-Ntoutoume-Emane s'est tenu, le 12 février dernier. En présence, entre autres, de sa directrice générale, Pr Marcelle Ibinga épouse Itsitsa, du ministre de l'Enseignement supérieur, Patrick Mouguiama-Daouda, de sa déléguée, Camélia Ntoutoume-Leclercq, et des commissaires. Reconnue déjà au plan national pour sa performance dans le processus de professionnalisation de ses enseignements, l'institution a été appelée à mettre plus l'accent sur cette voie. "En termes de perspectives, les commissaires ont donné des recommandations dans le sens où nous devons revoir les offres de formation pour mieux les adapter à l'environnement de l'emploi, qui est

une véritable adéquation entre l'enseignement et l'employabilité des jeunes", a résumé la DG de l'IUSO au terme des travaux. Pour le Pr Marcelle Ibinga-Itsitsa, réussir ce pari est un impératif. La direction de l'établissement sous sa charge s'y attellera, conformément aux recommandations de ce 3e conseil d'administration. Mais déjà, à l'occasion du concours d'entrée au sein de l'IUSO, en novembre dernier, une nouvelle filière avait été créée, après validation du conseil scientifique, à savoir le management des organisations sportives. Ce qui représente une réelle ouverture pour les potentiels managers de clubs, agents du ministère des Sports et toute personne désireuse de théoriser sur cette activité. Sur le bilan financier, la DG de l'IUSO a reçu le quitus de tous les commissaires. "Je sors de ce conseil d'administration globalement satisfaite (...) Les observations majeures concernent les volets pédago-



Photo: DR

L'ouverture des travaux en présence du ministre de l'Enseignement supérieur, Patrick Mouguiama-Daouda (C)

giques et de la recherche. Nous pouvons apporter des améliorations, vu que le quitus financier a été donné", a confié Pr Marcelle Ibinga-Itsitsa.

Le clin d'œil de *lybek*



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
AUTORITÉ NATIONALE DE VÉRIFICATION ET D'AUDIT
CABINET DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL



RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

COMMUNIQUE

Suite à la volonté de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, de renforcer la bonne gouvernance des affaires publiques, il a été créé par ordonnance n°0011/PR/2020 du 14 août 2020 ratifiée par la loi n°029/2020 du 23 novembre 2020, l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (ANAVEA).

L'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit exerce les missions de contrôle, d'audit, d'évaluation en matière économique et financière des services de l'Etat, des collectivités locales et des organismes recevant des concours financiers de l'Etat, ainsi que la mission de coordination des organes d'inspection des services de l'Etat, tel que stipulé dans l'article 4 nouveau de la loi sus citée.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de l'ensemble des responsables administratifs que l'Autorité est la seule habilitée à procéder aux contrôles, aux vérifications et aux audits pour le compte de l'Etat Gabonais, à l'exception du contrôle à caractère juridictionnel.

A cet effet, toute administration désireuse de mener toute mission relevant de ces matières devra obligatoirement saisir l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit pour compétence.

Fait à Libreville, le 12 FEV. 2021

Le Vérificateur Général


John-François ANKELY